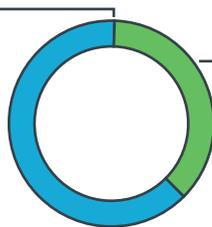


LE LOGEMENT SOCIAL À GARGES-LÈS-GONESSE



6 627
logements sociaux

12 554
demandeurs
de logements



dont **4 644**
personnes habitant
déjà sur la
commune

La ville n'est pas propriétaire de ces logements :
ce sont les

10 BAILLEURS SOCIAUX

(Immobilier 3F, Logirep, Domnis, Maisons Saines Air et Lumière /
Sogemac, Adoma, Toit et Joie, Emmaus habitat, Espace
Construction Habitat, Val d'Oise Habitat et in.li.)

Ils font appel à différents acteurs pour soutenir leurs
projets de construction de logements sociaux.
En contrepartie, chacun est réservataire d'une part
des logements :

VILLE 20 %

Sur l'année 2016,
72 logements se sont
libérés sur cette part.

ÉTAT 30 %

Dont 5% réservés aux agents
civils et militaires de l'Etat et
25% réservés aux personnes
prioritaires.

**AUTRES
ORGANISMES
ET BAILLEURS**

10 %

**GROUPE
ACTION
LOGEMENT 40 %**

Si vous êtes salarié d'une entreprise
privée de plus de 20 salariés,
prenez contact avec votre service
du personnel.

**Cependant la commission d'attribution du bailleur
reste l'unique décideur.**

À la suite de l'enregistrement de votre demande de logement sur le fichier national, vous aurez un
Numéro Unique Régional (NUR) et une date officielle de dépôt.

Si vous n'avez pas obtenu de proposition de logement dans un délai de 3 ans, vous pouvez saisir la
Commission de médiation DALO. Renseignements auprès du service logement de la Ville.

ATTENTION

Votre demande doit être **IMPÉRATIVEMENT renouvelée**
chaque année **AVANT** la date anniversaire sous peine de
perdre toute votre ancienneté



WWW.VILLEDEGARGES.FR

